



TechnoRem

Le 30 juillet 2015

**Municipalité de Sainte-Élisabeth**  
2270, Rue Principale  
Sainte-Élisabeth (Qc)  
J0K 2J0

**À l'attention de :** Madame Marie-Claude Couture  
Directrice générale

**OBJET :** MISE AUX NORMES - PUITTS L'ÉPICIER

CONFIDENTIEL ET PRIVILÉGIÉ

*Madame Couture,*

*Faisant suite à votre appel d'offres du 16 juillet 2015 et à la suite de l'examen des documents que vous nous avez soumis, nos principales conclusions sont les suivantes :*

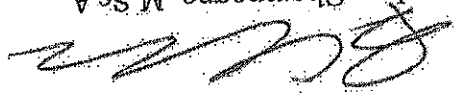
- L'étude hydrogéologique préparé par Donat Bilodeau Experts-Conseils Inc. (septembre 2010) répond aux exigences réglementaires actuelles et ne nécessite pas d'être revue. Les périmètres de protection établis par M. Bilodeau restent valides.*
- Le puits P-1 montre une contamination fécale mais n'est pas sous l'influence directe des eaux de surface selon les résultats du protocole ESSIDES. Le puits P-1 se classe cependant comme source d'eau souterraine contaminée et un traitement de désinfection conforme permettant l'inactivation de 4 LOG des virus est requis.*
- Le puits P-2 montre une pollution fécale et selon le protocole ESSIDES, l'eau souterraine captée par le puits P-2 est sous influence directe des eaux de surface. Le traitement des eaux par filtration et désinfection est requis.*
- Le débit moyen (Qm) de distribution est de 37,7 m<sup>3</sup>/d (26,2 L/min). Le débit journalier maximal se situe à 99 m<sup>3</sup>/d. Le facteur de pointe est de 2,6. La capacité du puits P-1 est de 129 m<sup>3</sup>/d et est suffisante pour alimenter le secteur L'Épicier. Le puits P-2 pourrait donc être abandonné.*

- La mise aux normes du puits P-1 exige la réalisation de certains travaux (ex. : réaménagement du pourtour du puits) et la mise en place d'un traitement de désinfection. Un premier examen, par TechnoKem, du plan de travail qui vous a été proposé et que vous nous avez soumis (étude préparée par Les Services exp. Inc. - janvier 2104) fait ressortir la possibilité de recourir à des solutions de remplacement qui pourraient se traduire par des économies importantes tout en permettant de se conformer aux prescriptions du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) et du Règlement sur les prélèvements d'eau et leur protection (RPEP). Une offre de services concernant ce projet vous sera transmise.

N'hésitez pas à communiquer avec les soussignés si des renseignements complémentaires vous sont nécessaires.

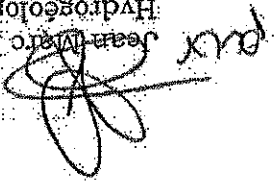
Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et nous vous prions de recevoir, Madame Couture, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

TechnoKem Inc.



Luc Champagne, M.Sc.A.  
Hydrogéologue senior

LC/JML/gp



Jean-Marc Lauzon, Ing., M.Sc.  
Hydrogéologue senior